

LES DROITS CULTURELS DANS LA GRAMMAIRE DU DÉVELOPPEMENT

Patrice Meyer-Bisch

Université de Fribourg et Chaire UNESCO

RÉSUMÉ : Les droits culturels permettent de comprendre, de façon théorique et pratique, la place fondamentale des facteurs culturels pour un développement libre et équilibré. Un tel développement ne peut que se fonder sur ce qui devrait être considéré comme ses premières ressources: les ressources culturelles, humaines et non humaines. Les droits culturels garantissent l'accès des personnes, des groupes et des communautés à la diversité des savoirs qui sont nécessaires pour utiliser, développer, créer les capacités de développement personnel et social. Pas de développement social sans une culture des liens ; pas de développement économique sans une culture adaptée des choix et des échanges ; pas de développement écologique sans un accroissement des savoirs sur les écosystèmes. Les facteurs culturels ne viennent pas après comme un quatrième pilier, ils sont les facteurs et les leviers fondamentaux, transversaux et permanents de tout développement fondé sur les capacités des personnes et de leurs écosystèmes culturels. Ils sont comme une grammaire de tout développement démocratique, dans la mesure où leur réalisation permet de garantir que le choix des objectifs et des moyens est issu d'un débat largement participatif et instruit, de façon à repérer et favoriser les meilleures connexions entre les ressources, et donc aussi la meilleure économie. Des indicateurs de connexions adéquates apparaissent alors comme des outils très pertinents d'évaluation.

MOTS-CLÉS : droits culturels, développement intégral, démocratie, droits humains, équilibre des systèmes, capacités, indicateurs de connexion, richesse culturelle.



RESUMEN: Los derechos culturales permiten entender, de manera tanto teórica como práctica, el lugar fundamental de los factores culturales para un desarrollo libre y equilibrado. Dicho desarrollo sólo puede basarse en lo que se deberían considerar sus primeros recursos: los recursos culturales humanos y no humanos. Los derechos culturales garantizan el acceso de las personas, de los grupos y de las comunidades a la diversidad de conocimientos necesarios para utilizar, desarrollar y crear las capacidades de desarrollo personal y social. No hay desarrollo social sin una cultura de conexiones; no hay desarrollo económico sin una cultura adaptada a los cambios y a los intercambios; no hay desarrollo ecológico sin una expansión del saber sobre los ecosistemas. Los factores culturales no son un cuarto pilar, son factores y engranajes fundamentales, transversales y permanentes de todo desarrollo cimentado sobre las capacidades de las personas y de sus ecosistemas culturales. Son como una gramática de todo desarrollo democrático en la medida en que su realización permite garantizar que la elección de objetivos y medios ha surgido de un debate ampliamente participativo e instruido para percibir y favorecer las mejores conexiones entre los recursos y, por tanto, también la mejor economía. Los indicadores de conexiones adecuadas, en consecuencia, resultan ser herramientas muy pertinentes de evaluación.

PALABRAS CLAVE: derechos culturales, desarrollo integral, democracia, derechos humanos, equilibrio de los sistemas, capacidades, indicadores de conexión, riqueza cultural.

—

RESUM: Els drets culturals permeten entendre, de manera tant teòrica com pràctica, el lloc fonamental dels factors culturals per a un desenvolupament lliure i equilibrat. El dit desenvolupament només pot basar-se en el que s'haurien de considerar els seus primers recursos: els recursos culturals humans i no humans. Els drets culturals garanteixen l'accés de les persones, dels grups i de les comunitats a la diversitat de coneixements necessaris per a utilitzar, desenvolupar i crear les capacitats de desenvolupament personal i social. No hi ha desenvolupament social sense una cultura de connexions; no hi ha desenvolupament econòmic sense una cultura adaptada als canvis i als intercanvis; no hi ha desenvolupament ecològic sense una expansió del saber sobre els ecosistemes. Els factors culturals no són un quart pilar, són factors i engranatges fonamentals, transversals i permanents de tot desenvolupa-



ment fonamentat sobre les capacitats de les persones i dels seus ecosistemes culturals. Són com una gramàtica de tot desenvolupament democràtic en la mesura que la seua realització permet garantir que l'elecció d'objectius i mitjans ha sorgit d'un debat àmpliament participatiu i instruït per a percebre i afavorir les millors connexions entre els recursos i, per tant, també la millor economia. Els indicadors de connexions adequades, en conseqüència, resulten ser eines molt pertinents d'avaluació.

PARAULES CLAU: drets culturals, desenvolupament integral, democràcia, drets humans, equilibri dels sistemes, capacitats, indicadors de connexió, riquesa cultural.

—

ABSTRACT: Cultural rights enable us to understand, both theoretically and practically, the fundamental role of cultural factors for free and balanced development. Such development can only be based on what should be regarded as primary resources: human and non-human cultural resources. Cultural rights guarantee individuals, groups and communities access to the diversity of knowledge necessary to use, develop and create the capacities for personal and social development. There can be no social development without a culture of connections; no economic development without a culture adapted to changes and exchanges; no ecological development without the spread of knowledge about our ecosystems. Cultural factors are not a fourth pillar; they are fundamental, transversal and permanent factors and mechanisms for all development grounded on the capacities of people and their cultural ecosystems. They are like the grammar for all democratic development in the way their implementation guarantees that the choice of objectives and means has come out of a broad participative and informed debate to perceive and foster the optimum connections among resources and, therefore, also the optimum economy. Indicators of suitable connections are, in consequence, highly pertinent evaluation tools.

KEYWORDS: cultural rights, integral development, democracy, human rights, balanced systems, capacities, connection indicators, cultural wealth.



Clarté conceptuelle et clarté stratégique

La culture est ce qui permet à chacun de toucher et d'être touché, et aussi de choisir et d'être choisi. Il n'y a rien de plus intime, et en même temps de plus social. Par culture d'une personne, d'une famille, d'un groupe, d'une communauté, nous entendons les capacités acquises de savoir, celles qui permettent de reconnaître, et d'adhérer librement à soi-même, aux autres et aux choses, de choisir ses références culturelles et de pouvoir changer ses choix.¹

Les droits culturels, au sein du système des droits de l'homme, garantissent à chacun ce droit de mettre le cœur et les mains dans la pâte humaine. Ce droit, qui est aussi une liberté et une responsabilité, se situe au niveau fondamental et très concret, comme pour les autres droits de la personne. C'est un droit à l'expérience des savoirs, de la beauté et de la réciprocité, qui n'est pas un « plus » pour la personne, une fois ses besoins fondamentaux satisfaits, mais un principe fondamental de développement. Sans cette expérience, la dignité est un vain mot. Sans cette expérience, les personnes n'ont aucun dynamisme, elles sont ankylosées par la honte.

C'est donc bien un *agenda*, dans son sens normatif : les choses à faire, les activités auxquelles ceux qui y souscrivent s'engagent, parce qu'ils veulent répondre, au mieux, au droit de chacun de participer à la vie culturelle, et par là à la société. Un *agenda* doit cependant démontrer une lisibilité politique, à savoir une capacité de démonstration, presque une évidence pour celles et ceux qui le lisent attentivement. Cette lisibilité se développe, bien sûr, par des moyens de communication, mais sa source se trouve dans sa capacité de persuasion, à savoir une cohérence entre la clarté conceptuelle et la clarté stratégique. Si le culturel signifie une capacité de liaison, d'adhérence aux milieux, si la culture de chacun est comme sa peau, à la fois superficielle et profonde, exposée et intime, alors toutes les ressources culturelles sont des capacités de liaison, de communication, d'habitation de domaines culturels qui sont

1. Voir la définition adoptée dans la Déclaration de Fribourg (art.2) : « Le terme 'culture' recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. » C'est une définition nécessairement large, mais centrée sur les personnes, ce qui la rend opérationnelle.



autant de moyens et d'espaces de rencontre, et donc d'enrichissement et de pacification mutuels (langues, arts, sciences, habitations, religions, métiers, savoir-faire de toutes sortes, sports partagés...). *Cette capacité de connexion doit être aussi claire au niveau des concepts qu'au niveau des engagements stratégiques, en démonstration mutuelle.*

Convaincre, c'est démontrer les synergies, la nécessaire mutualisation des ressources. Si le culturel désigne la circulation des savoirs, et donc du sens, il est un principe du lien écosystémique entre écologie, social, économie et politique. La présentation qui suit propose une clarification de la grammaire démocratique du développement basée sur les droits de l'homme (1), afin d'y préciser la fonction centrale des droits culturels (2), avant de développer une proposition stratégique sous forme d'indicateurs de connexion (3).

I. Les personnes au centre de la grammaire démocratique

Les libertés s'écrivent, sinon elles ne peuvent s'appuyer les unes sur les autres pour se développer. C'est le principe même de la démocratie. L'écriture des libertés est notre grammaire politique. Comme dans et par les langues, les liens entre les sujets, leurs actions et les différents objets et liaisons, cette grammaire vivante demande à être développée au fur et à mesure que nous écrivons des actions, des processus d'action et des stratégies, comme autant de mots, de phrases et de textes nouveaux qui nous engagent. Le système des droits de l'homme, dans son imperfection actuelle, est notre grammaire à déployer, adapter, et corriger au besoin. Il s'agit de politique et donc de citoyenneté, et cela ne relève que partiellement du droit, de l'économie politique, de la sociologie, de la géopolitique, des sciences politiques et de toute autre discipline théorique et technique.²

Il devrait être reconnu que chaque droit de l'homme, en tant que conducteur de capacités (travail, santé, liberté d'expression, éducation...) est un facteur de développement soutenable parce qu'intégré, fondé sur l'égalité,

2. J'ai développé la notion de grammaire démocratique, dans : *Les droits culturels dans la grammaire démocratique*, L'Observatoire n° 41, Grenoble, 2012, pp. 58-63, <<http://www.observatoire-culture.net>>. La première partie de ce texte développe largement un exposé fait au Forum de Nantes sur les droits de l'homme, le 23 mai de cette année.



non comme un principe abstrait mais comme une valorisation de toutes les libertés et de toutes les responsabilités.

1.1. L'approche basée sur les droits de l'homme en développement

La première façon de se dégager de la pensée unique, même déployée en trois ou quatre piliers, consiste à se démarquer d'une approche basée sur les besoins, y compris fondamentaux. Tant que le développement durable est défini comme celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins, nous restons tributaires d'une conception de la durée essentiellement conservatrice, fondée sur une logique de besoins.³ Les approches basées sur les besoins tendent à réduire des manques, alors que les approches basées sur les droits de l'homme (ABDH) développent des capacités.⁴ C'est totalement différent. Ce sont les capacités des personnes qui sont les premiers principes et les premiers objectifs du développement. Amartya Sen le définit comme un élargissement des choix pour chaque personne, ce qui signifie à la fois le respect de ses libertés personnelles et le développement des opportunités nécessaires à l'exercice de ses libertés.⁵

Selon cette ABDH, chaque droit est compris à la fois comme une fin (la santé, la liberté d'expression...) et comme un moyen : chaque droit de l'homme

3. La définition réductrice du rapport Brundtland (Notre avenir à tous, 1987) est explicitement horizontale et à côté de notre sujet : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir* ».
4. Voir le Document de synthèse (DS 19) de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme : *L'approche basée sur les droits de l'homme en développement (ABDH): un renouveau grâce à la prise en compte des droits culturels ? / A Human Right's Based Approach to Development (HRBA). New perspectives by taking cultural rights into account ?* <<http://www.unifr.ch/iiedh/fr/publications/ds>>.
5. « Pour l'essentiel, j'envisage ici le développement comme un processus d'expansion des libertés réelles dont les personnes peuvent jouir. De cette façon, l'expansion des libertés constitue à la fois la *fin première*, et le *moyen principal* du développement, ce que j'appelle respectivement le 'rôle constitutif' et le 'rôle instrumental' de la liberté dans le développement ». A. Sen, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, p. 56 (Development as Freedom, 1999).

est un « conducteur de capacités » (difficile de se développer pour un malade non soigné, pour une personne empêchée de s'exprimer par censure ou par manque de moyens...). En outre, chaque capacité est au service des autres et n'existe que par les autres. C'est la seule façon de tenir compte de la complexité des facteurs qui constituent un écosystème, qu'il s'agisse du « milieu » dans lequel les personnes évoluent ou du milieu (biologique, culturel, social...) interne à chaque personne.

1.2. La transversalité des droits de l'homme et du développement

Les droits de l'homme sont fondés sur les trois principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance. Cela signifie que c'est ensemble qu'ils garantissent, dans la mesure où ils sont effectifs, la sécurité humaine dans toutes ses dimensions.

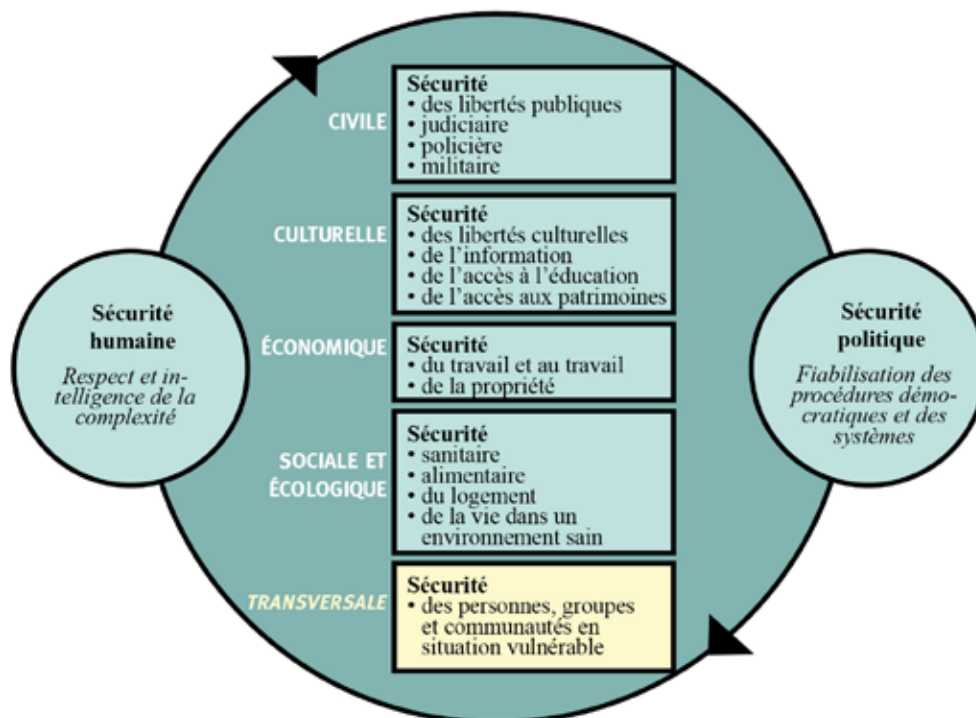


Figure 1 : Compréhension de la sécurité humaine par le système des droits de l'homme



Ce recentrage est clair au niveau éthique : le développement est fait par et pour les personnes, et la notion de « développement humain » est une tautologie. Cela devrait être aussi clair au niveau :

- *Économique* : les personnes sont les premières ressources.
- *Écologique* : elles sont au plus proche de leur environnement, même si elles ne sont pas toujours en mesure d'en connaître toutes les logiques.
- *Social* : ce sont elles qui font et défont les liens sociaux et s'en nourrissent.
- *Culturel* : le développement des savoirs est essentiel à l'exercice des choix dans toutes leurs dimensions.
- *Démocratique*, enfin : ce sont les personnes qui ont à définir et à réaliser les buts et les moyens du développement, par des processus participatifs.

1.3. La valorisation mutuelle des droits des personnes et de l'équilibre des systèmes

Chaque groupe de droits humains, voire chaque droit humain, apporte avec ce facteur de développement un facteur d'intégration et d'intégration mutuelle des personnes et des systèmes dans leurs complexités respectives (à l'opposé de l'individu supposé simple dans un milieu supposé homogène). L'objectif de toute politique démocratique consiste à protéger/valoriser mutuellement :

- La réalisation des droits humains : *approche micro*.
- L'équilibre dynamique des systèmes par le développement de leur(s) richesse(s) : *approches meso et macro*.

Le développement est indissociablement le développement, ou enrichissement, mutuel des personnes et des systèmes, ou milieux. Il en découle que la diversité est un principe aussi transversal que les droits de l'homme, et ne relève pas spécifiquement du culturel, pas plus que la créativité. Il n'en reste pas moins que l'on peut estimer que c'est la dimension culturelle de l'éco-



nomie, du social, de l'écologie, du politique, qui assure la valorisation de la diversité ainsi que la créativité dans les autres domaines.

2. Fonction centrale des droits culturels

2.1. Les droits culturels sont des capacités de capacités

Tous les droits fondamentaux de la personne désignent des capacités, mais plus particulièrement au sein de l'ensemble des droits de l'homme, *les droits culturels, en tant que porteurs de savoirs, sont des capacités de capacités*. Toutes les analyses critiques sur les défis auxquels nous sommes confrontés montrent que nous avons les capacités, mais que celles-ci ne sont pas reliées entre elles par des savoirs transversaux. Nos institutions et nos sociétés sont cloisonnées, ce qui induit un énorme gaspillage. Si les personnes sont au centre, on ne peut pas nier la complexité de leurs dimensions dans leurs rapports à leurs environnements (agricole, sanitaire, alimentaire, culturel, économique, social, etc.). C'est pourquoi Amartya Sen ajoute à la notion de capacité celle de « capacité ». Il ne suffit pas d'avoir un travail pour se développer, il faut en même temps : de la santé, une famille, de la formation, des systèmes de communication et de participation, etc. Le développement implique une *connexion de capacités*. L'alphabétisation, la créativité, la connaissance critique, le sens du lieu, l'empathie, la confiance, le risque, le respect, la reconnaissance, ne sont pas des éléments, ou des valeurs culturelles à part, ce sont des modes de fonctionnement en interaction qui impliquent chacun plusieurs capacités, et qui doivent être « mobilisés » dans les stratégies de développement. Les savoirs sont les « conducteurs » de ces capacités ; ils sont les conditions pour que chacun puisse connaître, choisir et s'appropriier les ressources nécessaires à son identité et à son développement.

Il en est de la conception du développement comme de l'évolution des droits de l'homme : on a largement ignoré l'importance des droits culturels pour le respect de la dignité, le développement des personnes et des communautés. Beaucoup croient encore que le culturel vient en dernier, quand les « besoins fondamentaux » sont satisfaits. Comme si les êtres humains étaient avant tout des consommateurs à abreuver de croissance continue, ou



des usagers à satisfaire, ce qui relève de la même logique. Cette approche linéaire du développement en logique de besoins et de croissance, y compris durable, est bien trop mécanique pour être humaine. *La richesse ne peut pas être monocolore.*

Un droit culturel est un droit et une liberté de vivre son processus d'identification tout au long de sa vie, ce qui implique la liberté et la responsabilité d'accéder aux ressources culturelles nécessaires au déploiement et à la cohérence de ses choix et responsabilités. Cela implique de pouvoir :

1. Vivre librement son chemin d'identification.
2. Participer à des œuvres (pas seulement accéder à de grandes œuvres), comme à autant d'ouvrages qui permettent d'*ouvrager* ensemble (pas seulement le « vivre ensemble ») les liens sociaux et personnels de reconnaissance mutuelle.
3. Acquérir les capacités nécessaires à l'exercice de ses responsabilités.⁶

Où sont, pour les personnes et pour leurs communautés politiques, les libertés de choisir les valeurs qu'elles veulent développer et transmettre à leurs enfants ? Concrètement, les droits culturels protègent, au sein de l'ensemble indivisible et interdépendant des droits de l'homme, tous les savoirs nécessaires pour s'exprimer, s'informer et informer, habiter de façon équilibrée son environnement, soigner et se soigner, nourrir et se nourrir, choisir la meilleure éducation ou le meilleur système politique. Dans chacun des domaines, le droit et les capacités de choisir, personnellement et en commun, sont non seulement des conditions éthiques, mais aussi d'intelligence en situation.

Le développement des libertés culturelles permet de passer d'un libéralisme aveugle et anarchique, qui domine largement dans tous les domaines, à un véritable libéralisme démocratique, celui qui cherche toutes les libertés pour tous, car seules des *libertés cultivées* peuvent être instruites de leurs responsabilités. C'est pourquoi Joseph Wresinski, le fondateur d'ATD Quart

6. Outre la « Déclaration de Fribourg », accessible en diverses langues, avec de nombreux Documents de Synthèse explicatifs : <<http://www.unifmer.ch/iiedh/fr/recherches/cultural>>; voir le portail: <www.droitsculturels.org>. Pour un commentaire développé, article par article: P. Meyer-Bisch et M. Bidault, *Déclarer les droits culturels. Commentaire de la Déclaration de Fribourg* ; Zurich, Bruxelles, 2010, Schulthess, Bruylant.



Monde, a pu prononcer et écrire la phrase la plus révolutionnaire que je connaisse et que nous pourrions mettre en exergue du nouveau document de l'Agenda 21 :

« L'action culturelle est effectivement primordiale. Elle permet de poser la question de l'exclusion humaine d'une manière plus radicale que ne le fait l'accès au droit au logement, au travail, aux ressources ou à la santé. On pourrait penser que l'accès à ces autres droits devient inéluctable, lorsque le droit à la culture est reconnu. »⁷

2.2. Un quatrième pilier, ou un facteur d'intégration du développement ?

Si l'introduction de la métaphore du quatrième pilier a représenté un important progrès, je crois qu'il faut à présent la dépasser parce qu'elle reste très liée à une logique linéaire et segmentée.⁸ Il nous faut aujourd'hui aller *au plus proche de la source des capacités humaines*, là où chacun doit pouvoir être à même de choisir et de prendre sa part de responsabilités, là où il adhère concrètement à son milieu tout en déployant des valeurs universelles. Cette approche n'est pas seulement humaniste, elle relève aussi d'une bonne économie, celle d'un développement qui ne peut être soutenable que s'il parvient à améliorer continuellement les capacités des personnes au sein de systèmes sociaux équilibrés. *Il ne s'agit pas de définir un développement qui respecte les droits de l'homme, mais des politiques qui considèrent chaque droit de l'homme comme facteur de développement, comme un moyen en même temps qu'une fin.* Il ne s'agit pas non plus de définir un développement durable qui laisse une place à la diversité et aux droits culturels, mais qui soit fondé sur eux, en tant que ressources fondamentales pour exercer ses libertés et ses

7. Joseph Wresinski, *Culture et grande pauvreté*, Editions Quart-Monde, Paris, 2004, p. 40.

8. Voir l'article que nous avons rédigé avec Jordi Pascual : « Rio + 20 et la dimension culturelle de la durabilité », in *Culture et développement durable, Supplément de Mouvement*, n° 64 (juillet-août 2012), pp. 2-6. Disponible sur le site de l'Agenda 21 pour la Culture. La présente contribution développe la critique de la métaphore des piliers.



responsabilités de façon durable.⁹ Bref, il ne suffit pas de dire que tout est lié, il faut dire pourquoi.

Les trois ou quatre piliers sur lesquels les politiques générales de développement durable sont censées reposer façonnent le paradigme encore dominant. Celui-ci pose au moins deux problèmes :

- Il présente de façon plus ou moins explicite une hiérarchie : même si ce défaut est généralement dénoncé, la métaphore des piliers devant désigner des dimensions, sans hiérarchie.
- Le second problème est que la distinction entre des domaines distincts, avec toutefois des intersections, est en-deçà d'une approche systémique que le culturel met particulièrement en exergue : chaque dimension est au cœur des autres et contribue à les composer. Il n'y a pas quelques intersections entre les cercles de Venn : tout est intéressant. Le « soutenable » est un englobant, non une intersection, c'est une cohérence entre des dimensions nécessairement interreliées.

Le culturel n'est pas une des dimensions de développement, à côté des autres tout en étant en lien, mais un facteur central de ressourcement et d'intégration d'un développement intégré et adapté. Cela permet du même coup d'abandonner l'illusion « du » développement : la diversité culturelle, c'est aussi la diversité des développements. Le facteur culturel impacte en leur légitimité démocratique et leur adéquation aux milieux les autres facteurs de développement.

2.3. Le champ politique du culturel et l'approche par boucles

Cela signifie au niveau politique qu'il ne suffit pas de considérer un élargissement du champ spécifiquement culturel, mais qu'il convient encore d'identifier les dimensions culturelles des autres champs, avec leurs responsabilités, non seulement pour les autorités publiques, mais pour tous les citoyens et toutes les organisations, civiles et privées. La représentation suivante est une possibilité parmi d'autres.

9. « Il faut passer d'une culture contributive au développement durable à une culture qui le conditionne ». Jean-Michel Lucas, *Culture et développement durable. Il est temps d'organiser la palabre*, Paris, 2012, Irma, p. 81.

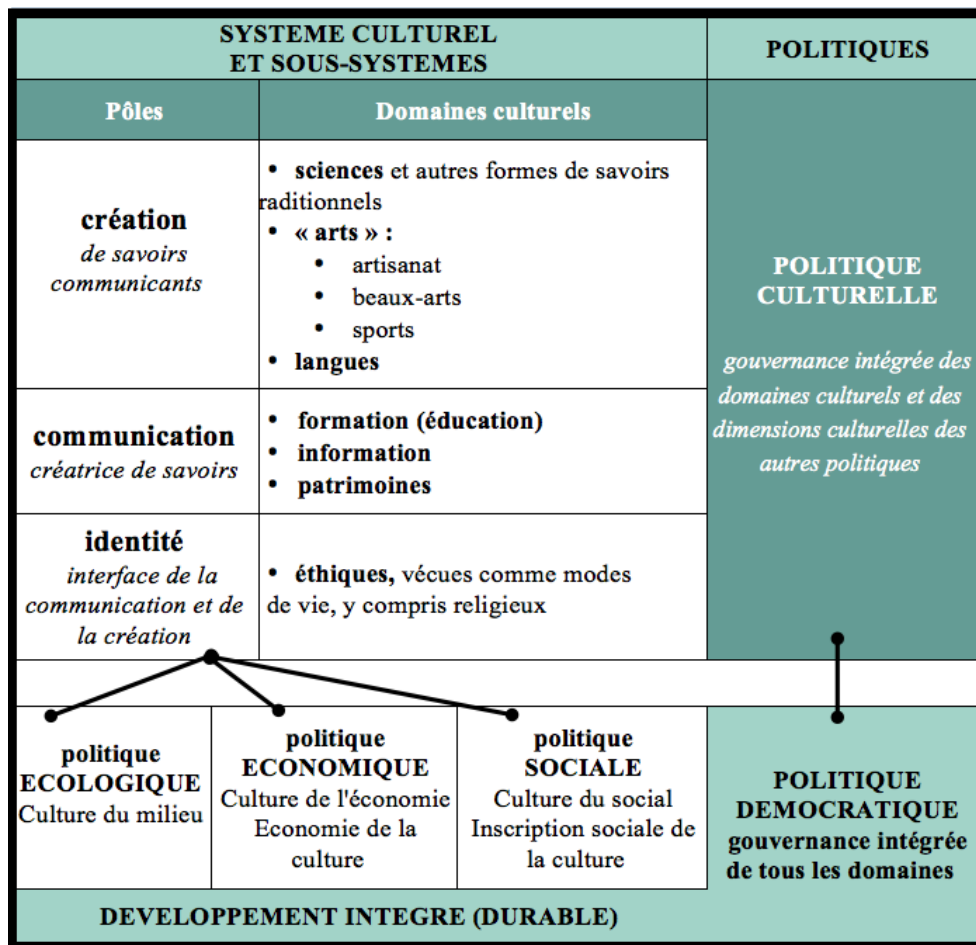


Figure 2 : Proposition de description du champ culturel et de sa gouvernance

Chacun des domaines politiques pouvant être, en démocratie, défini par ses compétences et capacités à répondre des droits de l'homme, il est opportun de chercher, parmi les droits, ceux qui forment des boucles systémiques particulièrement significatives. Ces boucles permettent de démontrer des liens de causalité réciproque, qui devraient remplacer les listes de points importants et les bonnes intentions. C'est, encore une fois, l'interprétation d'une grammaire qui conditionne la force démonstrative, des principes aux stratégies.

Je prends un exemple d'un point qu'il faudrait retravailler dans l'actuel Agenda 21 de la Culture : le §6 énonce une nécessité et le vœu d'une éradication. Personne ne peut être contre, car cette affirmation est dénuée de contenu. Il convient de montrer en quoi le partage de ressources culturelles

de qualité est facteur de rencontre et de pacification : on indique ainsi un lien de cause à effet et une stratégie, au lieu d'en appeler à une double négation (la lutte contre la violence). *Une force de paix* peut être définie par la qualité et la variété des références culturelles auxquelles chacun a libre accès, car elles sont autant d'espaces de communication : *production de fierté et de reconnaissance partagées*. À l'inverse, *une cause de violence* se caractérise par la rareté des connexions avec leurs conséquences : les exclusions, les cloisonnements et l'incapacité de tisser des liens, etc., donc de créer : *production d'humiliation*. Il en va de même pour la « lutte contre la pauvreté ».

Les 8 droits culturels forment des boucles écosystémiques particulièrement intéressantes. La figure ci-contre en désigne une que l'on est assuré de retrouver dans toutes les dimensions d'une politique démocratique. Formation et information forment une boucle dont le contenu est la participation aux ressources culturelles constituées en patrimoines.

Le patrimoine immatériel est une notion contradictoire en elle-même, une catégorie de plus, alors que tout patrimoine est vivant, comme un ouvrage de transmission, inséparable de la formation et de l'information, mais aussi de bien d'autres droits (notamment les libertés d'expression et d'association).

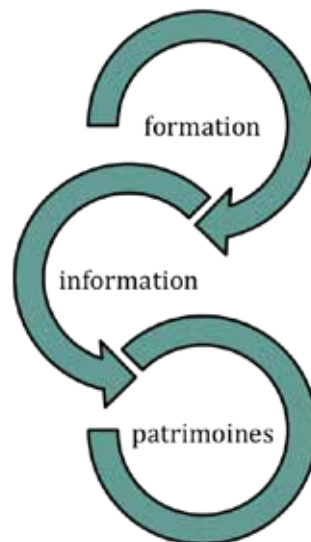


Figure 3 : Boucle de communication



3. Connexions et connectivités

Si la même conceptualisation doit traverser les principes et les stratégies pour parvenir à une force de clarté politique, cela concerne particulièrement les indicateurs. Comme leur nom le signifie, ils doivent indiquer le chemin à prendre et permettre de contrôler ensuite qu'on ne s'est pas trompé. Notre concept étant la connexion, il est clair que nous devons trouver des indicateurs de connexion : plus précisément d'interconnexion, car il ne s'agit pas de viser une hyper-connectivité entre tous les acteurs d'un écosystème, car cela reviendrait à créer du bruit et du désordre. L'objectif est le développement des interconnexions, celles qui lient de l'intérieur les acteurs par une mission commune (par exemple, une école, un théâtre et une médiathèque). Chacun des droits culturels peut être pris comme un indicateur pour interpréter toute activité. Deux types d'indicateurs des systèmes sont proposés ci-dessous. Le premier a été largement testé et est devenu opérationnel au Burkina Faso pour un droit, le droit à l'éducation de base. Le second est en cours d'élaboration dans le programme *Paideia* que nous menons actuellement avec quatre départements français : Analyse des politiques publiques au regard des droits culturels.¹⁰

3.1. Capacités des personnes et des systèmes : évaluer la richesse des équilibres

Les indicateurs qui se focalisent sur la richesse des systèmes permettent une analyse au niveau micro, meso et macro ; c'est la circulation des savoirs qui assure les capacités d'un système à correspondre de façon créative aux capacités des personnes.¹¹

« L'approche basée sur les droits de l'homme en développement permet de construire un ensemble systémique, et non une simple liste, d'indicateurs qui permettent d'évaluer un système éducatif selon ces quatre capacités.

10. <<http://droitsculturels.org>>

11. Ces deux § reprennent le § 16 du Document de Synthèse (DS17, 2009), *La qualité de l'éducation : l'accomplissement d'un droit culturel dans l'indivisibilité des droits de l'homme*, en français et en anglais sur le site de l'IEDH : <<http://www.unifr.ch/iihdh/fr/publications>>.



L'Observation générale 13 du Comité du Pacte des droits économiques, sociaux et culturels distingue quatre capacités par lesquelles on peut évaluer un système social chargé de l'effectivité du droit à l'éducation :

<i>Acceptabilité</i>	<i>Acceptability</i>
<i>Adaptabilité</i>	<i>Adaptability</i>
<i>Adéquate dotation</i>	<i>Availability</i>
<i>Accessibilité</i>	<i>Accessibility</i>

Par cette méthode, parfois appelée méthode des « 4 A », on peut obtenir une image dynamique d'un système, acceptable et accepté grâce à l'appropriation des valeurs et des lois, adaptable grâce à la diversité des acteurs qui y participent, adéquatement doté, et enfin accessible à tous sans discrimination. Un tel système permet une observation qualitative et dynamique apte à identifier les gaspillages et les synergies, par la prise en compte de la complexité et la valorisation des initiatives ».¹²

Si le développement des personnes signifie celui des libertés, le développement des écosystèmes, des systèmes culturels, économiques, politiques et sociaux, signifie un équilibre plus dynamique, plus adaptable, plus résistant, favorable à la vie de tous. Entre croissance aveugle et équilibre statique, il nous faut promouvoir les « équilibres dynamiques », à savoir les équilibres les plus riches possibles pour que les personnes puissent s'y développer tout en participant à cette richesse. La richesse des équilibres – aussi bien écologiques que culturels, économiques, sociaux ou politiques – est le premier facteur de leur adaptabilité et donc de leur durabilité. Ainsi seulement, durabilité (équilibration des échanges dans le respect des acteurs et des ressources) et progrès (développement des capacités) peuvent être réconciliés.

12. Voir, par exemple, un tableau de 47 indicateurs, dans le livre issu de quatre ans d'enquête au Burkina Faso : (collectif IIEDH/APENF) (avec Jean-Jacques Friboulet, Anatole Niameogo, Valérie Liechti et Claude Dalbera), *La mesure du droit à l'éducation. Tableau de bord de l'éducation pour tous au Burkina Faso*, Paris, Karthala, p. 153. Version anglaise : *Measuring the Right to Education*, Schulthess, Zurich, Genève / UNESCO, Paris, Hambourg (traduction augmentée d'une préface), p.157.



3.2. Six indicateurs d'interconnexion

Les six entrées proposées ci-dessous pour développer une batterie d'indicateurs sont en cours de développement.¹³ Le principe général est l'interaction, afin de réaliser concrètement les meilleures valorisations mutuelles des personnes, des domaines et des acteurs. Plus profondément encore, le maître mot est sans doute celui de correspondances, avec bien d'autres mots comme celui de résonance : ce lien entre le pluriel des termes qui se répondent et le singulier que réalise leur correspondance. Pour déployer ce principe stratégique de création culturelle – sociale, il est possible d'identifier au moins six frontières que nous devons réinterpréter sans cesse, comme toute frontière : des lignes de distinction et non de démarcation, des lieux de passage, des lignes de connexion entre domaines, de connexion et d'interaction entre acteurs : personnes et organisations. L'avantage stratégique d'une approche qui n'est pas seulement intersectorielle, mais qui met l'accent sur les connexions elles-mêmes, est que, en prenant un seul secteur, voire un seul public, on s'adresse à l'ensemble du tissu culturel, social et politique¹⁴.

1. *inter-discipline (s)*

Les domaines, ou disciplines, culturels se répondent et se fécondent mutuellement. La pratique de chaque discipline à un niveau suffisant permet d'exprimer/réaliser une dimension de la personne qui la réconcilie avec elle-

13. Une première synthèse de ces connexions est publiée dans le Journal de Culture et Démocratie, N° 25 (juillet 2012, Bruxelles) : *Politiques culturelles et création sociale*, <<http://www.cultureetdemocratie.be>>. Une autre version, adaptée au débat européen, a été prononcée lors des Bruxelles conversations – Coalition culturelle pour une Europe des citoyens, sous le titre : Les droits culturels, fins et moyens des démocraties ? La protection et la réalisation des droits culturels, condition de toute citoyenneté. Elle est en cours de publication à la Fondation Marcel Hicter, Bruxelles. Le développement participatif de ces séries d'indicateurs, appuyés par des cas d'école, se fera au moins pour une première étape, au cours de l'année 2014.

14. À titre d'exemple, voir la Recommandation adoptée par l'Assemblée parlementaire européenne, le 24.01. 2012. Celle-ci présente quelques-unes des connexions exposées ci-dessous, que j'avais soumises au groupe de rédaction : <<http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=18058&Language=FR>>. Une première synthèse de ces connexions est publiée dans le Journal de Culture et Démocratie, N° 25 (juillet 2012, Bruxelles) : *Politiques culturelles et création sociale*, <<http://www.cultureetdemocratie.be>>. Elles font actuellement l'objet d'une expérimentation concrète dans quatre départements français, en partenariat avec Réseau Culture 21. Voir <www.droitsculturels.org>.



même et augmente ses capacités de lien social. La correspondance entre les disciplines induit une valorisation mutuelle de la puissance libératrice de chaque activité. « Les sons et les parfums se répondent »¹⁵. Le poète, par exemple, est inspiré par la correspondance des matériaux, des espaces et des lumières d'une maison, ou par un tableau, une photo ou l'agencement d'un jardin. Le photographe est impressionné par une imagerie scientifique, le plasticien par des sons, etc.

Il convient de lutter contre la « division » entre les domaines, et de ne pas systématiquement penser, par ex., les arts en les catégorisant (arts plastiques, arts visuels, spectacles vivants, activités du livre, etc.), ni dissocier les « beaux-arts » des autres « arts ». L'artisanat est un chemin vers l'esthétique, y compris celle de l'art le plus « gratuit » : il convient de valoriser les continuités sans gommer les spécificités. L'inter-discipline est une discipline et aussi une indiscipline créatrice entre les disciplines.

2. *inter-publics (s)*

L'inter-discipline(s) offre en outre une palette de communication et donc une visibilité et une attractivité plus grandes. Cette interaction permet une richesse de correspondances entre acteurs et publics, puisque le public est davantage sollicité par la multiple invitation. Mais il faut considérer ici que le « public » ne désigne pas un groupement passif. Un public est un collectif acteur : il choisit et investit son temps, il se déplace, il interagit, il véhicule la « publicité » (le « bouche à oreille ») et chacun y trouve des ressources pour sa propre créativité. Il a enfin des désirs variés qu'il est important de rejoindre, voire d'aller chercher. Un public est invité à exister par un acteur qui crée un espace public plus ou moins riche, plus ou moins approprié.

L'inter-discipline favorise ainsi la rencontre des publics et valorise le lien social, non seulement entre communautés culturelles caractérisées par leurs origines différentes, mais aussi entre les classes sociales et diverses « communautés de savoir », entre les âges et les statuts sociaux. La rencontre des

15. Un bel exemple, entre mille, de résonance mutuelle des arts et des pratiques : « Etre juste de voix, c'est être juste de parole, il y a un lieu /lien intime entre le chant et la parole, car toute parole chante ». « Aurore chante » Association d'anciens toxicomanes. Pour un large choix d'exemples, voir : *Le livre qui chante, Conciliabules : pour l'expression artistique et citoyenne des femmes*, La passe du vent, 2011, Genouilleux.



publics qui ne sont pas seulement côte à côte dans une salle est un principe fort d'intégration sociale et de croisement de références.

Dit de façon abrupte, une « excellence culturelle », non au sens d'académisme mais de manifestation de valeur, une « sortie de l'ombre » d'une œuvre apte à dynamiser, nourrir et libérer des « publics », tend à une excellence sociale. En ce sens, le terme de « public » ne peut pas signifier un groupe passif de consommateurs ou de récepteurs. On agit sur un « public » et un « public » devient actif, car il est en travail de partage de ressources communes ; il interagit, il participe à une unité citoyenne ; il réalise un fragment de « peuple » au sens de la démocratie. Il ne s'agit pas tant de fabriquer des programmes pour des « publics-cibles », voire pour des publics marginaux, que d'inviter ces publics à des activités générales de rencontre. Il faut faire et refaire « l'éloge du grand public ».¹⁶

3. *inter-lieux*

Toute activité culturelle est rencontre, à la fois habitation d'un lieu et déplacement, de personnes et/ou d'œuvres. Chaque lieu mérite d'être habité, chaque lieu peut être une invitation. Des activités clairement localisées destinées à des publics choisis demeurent importantes pour développer les disciplines particulières : publics avertis qui se rencontrent au théâtre ou au musée ; élèves qui habitent classes, couloirs et cours d'école ; groupe d'habitants qui animent un quartier.

Mais il est aussi nécessaire de favoriser les lieux mixtes, ceux qui valorisent à la fois les capacités d'un territoire urbain ou villageois et la diversité des publics invités à l'habiter, y passer au quotidien ou à y demeurer le temps d'une fête. Une rue est polymorphe, ce n'est pas qu'un passage ; un commerce n'est pas qu'un distributeur. Cette mixité est cependant une capacité que l'on peut dégager de chaque lieu. La salle des guichets d'une banque peut offrir un site d'exposition original et remarquable.

Quoi qu'il en soit, il s'agit de veiller à la sauvegarde et à l'enrichissement de véritables « éco-systèmes culturels », tenant compte de la double valeur du

16. Selon l'expression de Dominique Wolton pour la télévision. D. Wolton, *Eloge du grand public*, Flammarion, réédition en 2011 Paris.



lieu : habitation/circulation, activité sédentaire/nomade. Toute maison est à la fois accueil et recueil, tout lieu est espace ouvert et territoire approprié pour y demeurer.

4. *inter-temps (s)*

Le travail culturel cumule les temps, il les croise et les féconde mutuellement. Il rassemble passé et futur en un présent porteur de sens. Il permet la capitalisation des savoirs, leur transmission/interprétation dans la continuité de la vie personnelle et dans la filiation des générations. Le travail culturel demande du temps, et permet le lent développement d'un « capital culturel ». L'analyse des activités doit pouvoir cumuler les temps courts et longs, mais aussi la dialectique inhérente au temps : la durée et l'instant qui surgit ; la vie au quotidien et le temps de la fête et du festival, instant organisé qui structure et organise le temps social. Les politiques culturelles ont à valoriser les marqueurs du temps, conditions de toute créativité personnelle et sociale.

Appropriation des territoires

Ces six principes de connexion impliquent tous la clarification de la mission de chaque acteur et du contenu de chaque domaine, dans ce qu'ils ont de propre et dans leurs connectivités. *La réciprocité des libertés doit apparaître concrètement dans la réciprocité des missions, et pas seulement dans leur complémentarité. Nos libertés s'interpénètrent.* Une démocratisation est durable et soutenable lorsqu'un peuple, constitué en communauté démocratique, trouve les moyens d'évaluer et de valoriser de façon permanente toutes ses ressources culturelles, au niveau de chaque personne, comme au niveau de ses institutions. Ses ressources lui permettent de développer une souveraineté en prise avec son milieu aussi bien qu'avec les valeurs universelles de la raison. Tel est l'objet des droits culturels, pour chaque personne, seule et en commun, au sein de l'ensemble indivisible des droits humains. En conséquence, interpréter un peuple en constitution démocratique en tant que communauté culturelle politique, ce n'est pas seulement assurer la richesse du lien interne, le développement d'une volonté politique souveraine appuyée sur la culture des libertés, c'est aussi participer au dépassement des clivages entre nations et assurer la démocratisation des relations internationales et



transnationales. Il n'est pas possible de penser développer des démocraties culturelles au niveau national sans le développement d'une démocratisation des relations intra et extra européennes.

Quelle que soit l'unité de communauté politique considérée, mais surtout aux niveaux les plus proches des citoyens, la priorité est d'associer tous les habitants à des processus durables d'observation participative. C'est la condition pour qu'ils s'approprient leurs droits, libertés et responsabilités culturels, et que par là, ils s'approprient la dynamique démocratique dans toutes ses échelles. En observant ensemble, ils se formeront aussi et forgeront leurs propres outils d'information, de formation et développeront beaucoup plus de désir pour toutes les disciplines nécessaires, fins et moyens de l'épanouissement.

Chaque groupe d'indicateurs permet de réaliser, par la participation des acteurs à l'observation, l'inscription de l'activité observée dans un tissu social, entrecroisement de toutes ses libertés. C'est une appropriation, un engagement à la fois libre, critique et responsable à l'égard des biens communs qui constituent une communauté politique (au sens large, pas seulement national). Qu'est-ce qu'un territoire démocratique ? Pas seulement une surface administrée, mais un tissage de savoirs et d'autorités qui permet de valoriser – admirer et utiliser – au mieux, pour et par chacun, les ressources connues. Un agenda de la culture est un agenda de développement d'espaces publics appropriés à chaque territoire, en connexion avec les autres territoires et temporalités entrelacés.

Références

- LUCAS, J.-M. (2012): *Culture et développement durable. Il est temps d'organiser la palabre...*, Irma, Paris.
- MEYER-BISCH, P. (2012): « Les droits culturels dans la grammaire démocratique », *L'Observatoire*, 41, Grenoble, pp. 58-63. <<http://www.observatoire-culture.net>>
- MEYER-BISCH, P. et M. BIDAULT (2010): *Déclarer les droits culturels. Commentaire de la Déclaration de Fribourg* ; Zurich, Bruxelles, Schulthess, Bruylant.
- MEYER-BISCH, P. et J. PASCUAL (2012): « Rio + 20 et la dimension culturelle de la durabilité », in *Culture et développement durable*, Supplément de Mouvement, 64 (juillet-août), pp. 2-6.



SEN, A. (2000): *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris, p. 56.

WOLTON, D. (2011, rééd.): *Eloge du grand public*, Flammarion, Paris.

WRESINSKI, J. (2004): *Culture et grande pauvreté*, Quart-Monde, Paris, p. 40.